Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 15 février 2013
N° CERTA-2013-AVI-137

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans les systèmes SCADA Siemens CP 1616 et CP 1604

Gestion du document

Référence	CERTA-2013-AVI-137
Titre	Vulnérabilité dans les systèmes SCADA Siemens CP 1616 et CP 1604
Date de la première version	15 février 2013
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Siemens du 13 février 2013
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque(s)

- exécution de code arbitraire à distance
- déni de service à distance
- atteinte à la confidentialité des données

2 Systèmes affectés

- Siemens CP 1616
- Siemens CP 1604

3 Résumé

Une vulnérabilité a été corrigée dans les systèmes SCADA *Siemens CP 1616 et CP 1604*. Elle permet à un attaquant de provoquer une exécution de code arbitraire à distance, un déni de service à distance et une atteinte à la confidentialité des données. Les ports de *debug* sont ouverts par défaut.

4 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

5 Documentation

- Bulletin de sécurité Siemens du 13 février 2013
  http://www.siemens.com/corporate-technology/pool/de/forschungsfelder/siemens_security_advisory_ssa-628113.pdf

Gestion détaillée du document

15 février 2013 version initiale.